

Le Ministre de l'Intérieur

A

Madame et Messieurs

**les Walis de Régions et Gouverneurs des Préfectures , Provinces et
Préfectures d'arrondissements**

**Objet : Mise en œuvre et suivi des chantiers de dématérialisation des
procédures (vers le zéro papier).**

Conscient de l'importance que revêt le chantier de la transformation numérique dans la modernisation de l'administration, le ministère de l'intérieur via la direction générale des Collectivités Territoriales a placé la dématérialisation des démarches et procédures administratives, d'une manière conséquente et opératoire, au cœur de son plan d'actions stratégique, l'objectif étant de consacrer les fondements de la bonne gouvernance par la simplification des procédures, le renforcement de la traçabilité et l'amélioration des prestations rendues au citoyen et à l'entreprise .

Ce programme de digitalisation et de dématérialisation s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie gouvernementale e-Gov.

La mise en œuvre accélérée de ces chantiers de dématérialisation devient d'autant plus pressante compte tenu des défis majeurs posés par la pandémie du COVID-19 .



(Signature)



La présente circulaire a pour objet d'informer Madame et Messieurs les Walis des Régions et Gouverneurs des Préfectures, Provinces et Préfectures d'arrondissements de ces chantiers - qui sont développés dans **l'annexe jointe** à cette circulaire - pour leur permettre d'en assurer le suivi. Il s'agit de :

- ❶ - **La Digitalisation des services rendus aux citoyens et aux entreprises**
 - Programme de Modernisation de l'Etat Civil ;
 - Plateforme WATIQA ;
 - Plateforme CHIKAYA ;
 - Plateforme ROKHAS ;
 - Bureau d'Ordre Digital.
- ❷ - **La Digitalisation de la gestion des finances des Collectivités Territoriales**
 - Mise en place de la programmation budgétaire des collectivités territoriales sur la plateforme GID-CT ;
 - Dématérialisation totale de la gestion des AP et des AS sur GID
 - Généralisation de la gestion intégrée des recettes des Collectivités Territoriales (GIR-CT) ;
 - Dématérialisation de la gestion des carrières et des situations des fonctionnaires des Collectivités Territoriales via la Plateforme @ujour-idm@j.
- ❸ - **Le Système d'Information Géographique et le pilotage des programmes et projets**
 - Système d'Information Géographique (SIG) ;
 - Pilotage et suivi des programmes et des grands projets.
- ❹ - **Le Gouvernement Ouvert (Open Government)**
 - Dématérialisation des travaux des sessions des conseils des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements ;
 - Ouverture des Collectivités Territoriales sur les citoyens et la société civile.

Compte tenu de l'importance que revêtent ces chantiers de dématérialisation, Madame et Messieurs les Walis et Gouverneurs sont invités à veiller à ce que toutes les conditions de leur réussite soient réunies pour atteindre les objectifs escomptés, et à me faire part le cas échéant de toute proposition à même de faciliter leur mise en œuvre, ainsi que de toute initiative ou bonne pratique pouvant être partagées avec les autres Collectivités Territoriales.



Pour le Ministre de l'Intérieur et par délégation
Le Wali, Directeur Général
des Collectivités Locales

Signé : Khalid SAFIR



+212537286635



+212537216483



DGCT@interieur.gov.ma



www.pncl.gov.ma

Annexe

à la circulaire relative aux chantiers de dématérialisation des procédures (vers le zéro papier)

Les différents chantiers de dématérialisation des procédures administratives menés par la Direction Générale des Collectivités Territoriales sont détaillés et explicités dans cette annexe. Il s'agit de :

① - La Digitalisation des services rendus aux citoyens et aux entreprises

- Programme de Modernisation de l'Etat Civil ;
- Plateforme WATIQA ;
- Plateforme CHIKAYA ;
- Plateforme ROKHAS ;
- Bureau d'Ordre Digital .

② - La Digitalisation de la gestion des finances des Collectivités Territoriales

- Mise en place de la programmation budgétaire des collectivités territoriales sur la plateforme GID-CT ;
- Dématérialisation totale de la gestion des AP et des AS sur GID
- Généralisation de la gestion intégrée des recettes des Collectivités Territoriales (GIR-CT) ;
- Dématérialisation de la gestion des carrières et des situations des fonctionnaires des Collectivités Territoriales via la Plateforme @ujour –idm@j .

③ - Le Système d'Information Géographique et le pilotage des programmes et projets

- Système d'Information Géographique (SIG) ;
- Pilotage et suivi des programmes et des grands projets.

④ - Le Gouvernement Ouvert (Open Government)

- Dématérialisation des travaux des sessions des conseils des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements ;

Ouverture des Collectivités Territoriales sur les citoyens et la société civile.



N

1- Digitalisation des services rendus aux citoyens et aux entreprises

Plusieurs plateformes numériques ont été lancées ou en cours de lancement pour permettre l'amélioration des prestations rendues au citoyen et à l'entreprise.

1-1 : Programme de Modernisation de l'Etat Civil (PMEC)

Dans le cadre des efforts déployés par le Ministère de l'Intérieur pour la modernisation de l'administration publique locale, la DGCT a inscrit l'état civil parmi les actions prioritaires de transformation de la gestion communale, et ce, à travers le lancement avec la Direction des Systèmes d'Information et de la Communication (DSIC), d'un vaste Programme de Modernisation de l'Etat Civil (PMEC) pour la mise en place, à terme, d'un Registre National de l'Etat Civil (RNEC).



Le PMECC s'appuie sur les composantes ci-après :

- 1- Le **Portail de l'Etat Civil** (www.alhalalmadania.ma) qui est déjà opérationnel et qui a un double objectif, informationnel et transactionnel.
- 2- Le **Système de Gestion de l'Etat Civil** (SGEC) : il s'agit d'un système informatique développé, qui prend en charge la chaîne de valeurs du métier de l'Etat Civil et met en place plusieurs services nouvelle génération.
- 3- Le **Data Center de l'Etat Civil** : il s'agit d'une plateforme centrale qui permettra l'hébergement de la base de données électronique de l'Etat Civil (RNEC),
- 4- L'**Identifiant Digital Civil et Social** (IDCS) qui sera attribué à chaque nouvelle naissance .
- 5- La **Réforme juridique** : à travers l'adoption d'une nouvelle loi sur Le Registre National de l'Etat Civil.

Dans les faits, le SGEC est désormais opérationnel au niveau de la Région de Rabat-Salé-Kénitra et la Région de Casa-Settat, dans la perspective de le généraliser, progressivement, selon une feuille de route préétablie à toutes les régions du Royaume, chacune, selon ses spécificités. Il en est de même du chantier

de la reprise de l'historique qui est entamée au niveau de la Région de Rabat-Salé-Kénitra.

A cet effet, une circulaire de lancement, détaillée, vous sera adressée à ce sujet, pour mettre en exergue les prérequis nécessaires au succès du P MEC .

1-2 : La plateforme WATIQA (www.watiqa.ma)

Ce service constitue une avancée majeure visant la simplification des procédures et l'obtention des documents administratifs à distance, notamment pour les Marocains du Monde. Il concernera dans un premier temps les documents de l'état civil.

Le citoyen pourra désormais accéder à ce service sans être obligé de se déplacer à son lieu de naissance, et ce à travers le site Internet www.watiqa.ma, ou à travers le portail www.alhalalmandania.ma .

Ce portail constitue, en effet, le premier guichet unique marocain pour la commande en ligne de documents administratifs. Il s'agit d'un service en ligne simple, facile d'accès, avec un suivi de la commande.

Le citoyen résidant au Maroc ou à l'étranger pourra commander en ligne la copie intégrale ou l'extrait de son acte de naissance à travers le guichet électronique (www.watiqa.ma) et les recevoir par courrier recommandé à l'adresse de son choix.

Un protocole d'accord signé entre le Ministère de l'Intérieur, porteur du projet, la Trésorerie Générale du Royaume, l'Agence de Développement du Digital et Barid Al Maghrib, vous a été envoyé le 9 avril 2020, à l'effet d'en assurer une large diffusion auprès des communes relevant de vos territoires respectifs et la circulaire explicative n°2316 du 29-4-2020 vous a été également adressée détaillant le mode opératoire d'adhésion à ladite plateforme.

1-3 :- La plateforme CHIKAYA (www.chikaya.ma)

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret 2.17.265 qui stipule que **« Le Ministère de l'intérieur, et en coordination avec les collectivités territoriales, mettra en place une plateforme unique pour les réclamations »**, la DGCT en



collaboration avec l'Agence de Développement du Digital, l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale et la Direction des Systèmes d'Information et de Communication, a procédé à la réadaptation de la plateforme « chikaya.ma » aux spécificités et attributions des collectivités territoriales.

Cette plateforme, permettra la simplification et la dématérialisation du dépôt des réclamations, observations et suggestions des citoyens et apporter des solutions aux problèmes liés aux services rendus par les collectivités territoriales.

Ce faisant, il a été procédé à la création des comptes utilisateurs au profit de l'ensemble des Collectivités territoriales ainsi que les comptes administrateurs des cadres des cellules chargées de la gestion des réclamations créés au niveau des préfectures et provinces, ayant bénéficié d'une formation technique leur permettant la supervision et l'encadrement des agents des Collectivités territoriales concernés par cette plateforme.

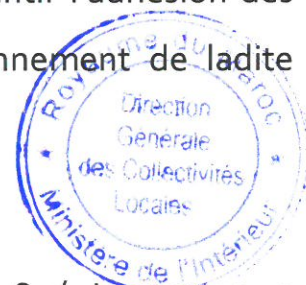
Ces comptes seront communiqués avant le lancement officiel de cette plateforme par la DGCT à Madame et Messieurs les Walis et Gouverneurs, qui seront invités, à cet effet, à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'adhésion des différentes Collectivités territoriales et assurer le bon fonctionnement de ladite plateforme.

1-4: La plateforme ROKHAS (www.rokhas.ma)

La plateforme nationale « Rokhas.ma » a été déployée dans 8 régions, avec un objectif de généralisation à l'ensemble du Royaume, d'ici la fin de l'année en cours.

Les Walis et Gouverneurs, sont invités, chacun en ce qui le concerne, à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'adhésion de toutes les parties prenantes à ce projet d'envergure en application de ma circulaire n° 2314 du 23 avril 2020 .

Par ailleurs, et pour rappel, la DGCT publie périodiquement le classement des communes, en fonction de leur performance en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme (GUU) et des autorisations économiques et ce, dans le but de créer de l'émulation entre les communes et partant, contribuer à l'amélioration de



la qualité des services aux usagers et entreprises. Ledit classement est accessible en ligne sur la plateforme « Rokhas.ma ».

1-5 : Bureau d'Ordre Digital

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement mises en œuvre, plusieurs administrations ont pris le choix de limiter les échanges physiques de documents et courriers administratifs.

En vue d'accompagner cette dynamique, la DGCT a procédé à la mise en place de son Bureau d'Ordre Digital (BOD) en vue de gérer électroniquement les flux des courriers entrants et sortants. Ce bureau d'ordre digital, qui a été développé en partenariat avec l'Agence du Développement du Digital, permet aux citoyens, aux entreprises et à l'ensemble des partenaires d'adresser leurs courriers et requêtes par voie électronique. Le portail du bureau d'ordre digital est accessible à partir du lien internet suivant : <https://courrier.gov.ma/virtualbo/>.

A ce jour **240** Collectivités Territoriales ont adhéré au BOD.

Aussi, Madame et Messieurs les Walis et Gouverneurs sont invités à inciter les autres Collectivités Territoriales à s'inscrire dans cette dynamique.

2- Digitalisation de la gestion des finances des Collectivités Territoriales

Dans le cadre des efforts de modernisation de la gestion budgétaire et comptable des Collectivités Territoriales, ce département a initié un ensemble de chantiers de concert avec la Trésorerie Générale du Royaume.

2-1 : La mise en place de la programmation budgétaire des Collectivités Territoriales sur la plateforme GID-CT :

Le processus de la programmation budgétaire des Collectivités Territoriales (de la préparation à l'approbation) a été dématérialisé et intégré à la plateforme de la gestion intégrée de la dépense (GID-CT).

Ainsi les ordonnateurs sont requis d'utiliser le module précité lors de l'élaboration et la soumission au visa de leur budget.



2-2 : La dématérialisation totale de la gestion des AP et des AS sur GID :

A ce titre, la création des actes budgétaires engagés sur le Compte d'Affectation Spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA » se fait depuis le début de l'exercice 2019 sur la plateforme de Gestion Intégrée de la Dépense « GID ».

Les actes sont ainsi notifiés de façon dématérialisée, sur la plateforme GID, aux budgets locaux.



Ceci permettra d'opérer l'ensemble du processus de gestion des actes en question sur la même plateforme (engagement et mandatement par la DGCT, prise en charge par la Collectivité Territoriale, suivi autorisation programme, demandes de déblocage ...). L'objectif étant d'assurer le suivi de l'exécution des projets financés par la DGCT sur une plateforme électronique partagée avec les Collectivités Territoriales ce qui réduira considérablement les délais, simplifiera les procédures et traduira la volonté de ce ministère à opter pour le « zéro papier ».

Il importe de souligner que cette procédure a été totalement dématérialisée à partir du 1^{er} janvier 2020.

2-3 : La généralisation de la gestion intégrée des recettes des Collectivités Territoriales (GIR-CT) :

Dans la même lignée d'idées, la gestion de l'ensemble des régies de recettes des Collectivités Territoriales (y compris les marchés de Gros et les Abattoirs) est en cours de dématérialisation et d'intégration à la plateforme de gestion intégrée des recettes (GIR-CT). Ceci va permettre aux Collectivités Territoriales et aux Walis et Gouverneurs un meilleur pilotage du recouvrement des recettes à travers le système GIR-Reporting. Ce processus permettra aussi une dématérialisation des registres et des quittances (zéro-papier).

Ainsi, les ordonnateurs des Collectivités Territoriales et leurs Groupements sont appelés, en coordination avec les services de la TGR, à assurer la réussite de cette

opération en dotant leurs régies de recettes du matériel informatique requis (ordinateurs, imprimantes, lecteurs de chèques, connexion au réseau Internet ...) notamment au niveau des marchés de Gros et des Abattoirs.

A noter qu'à ce jour, GIR-CT est déjà déployée dans 969 Collectivités Territoriales (sur 1590), dans 5 abattoirs (sur 65) et dans 2 marchés de Gros de fruits et légumes (sur 38).

2-4 : La dématérialisation de la gestion des carrières et des situations des fonctionnaires des collectivités territoriales via la Plateforme @ujour-idm@j :

Dans le cadre de la dématérialisation des actes des ressources humaines (RH) et à l'instar du personnel relevant du budget général, la DGCT et la TGR ont lancé le chantier de digitalisation des opérations de gestion des RH des collectivités territoriales. Une action pilote portant sur les postes de responsabilité, est en cours pour ensuite intégrer l'ensemble des actes de gestion.

3- SIG et pilotage des programmes et projets :

3-1 : Système d'Information Géographique (SIG)

Les Wilayas, Préfectures et Provinces ont dorénavant accès au Système d'Information Géographique (SIG) réalisé dans le cadre de la mission confiée à l'Association TARGA. Ce SIG va être progressivement enrichi pour devenir le tableau de bord de l'aménagement et de l'équipement des territoires.

3-2 : Pilotage et suivi des programmes et des grands projets

Dans le cadre des actions accompagnant la stratégie de digitalisation menée par la DGCT, cette dernière a initié un projet de mise en place **d'un système global de management et de gouvernance des projets et programmes** à l'échelle du territoire national et ce, dans le cadre d'un partenariat entre la Direction Générale des Collectivités Territoriales, la Trésorerie Générale du Royaume et l'Université Internationale de Rabat (UIR).



Sa mise en place ambitionne l'amélioration du processus de pilotage des programmes et projets au niveau territorial, la remontée automatique des alertes aux différents niveaux de suivi, de supervision et de décision, la définition des indicateurs de performance et de suivi et l'accès aux Reportings et aux Tableaux de Bord de manière régulière .

En effet, la mise en œuvre de cette plateforme digitale vise :

1. La collecte des données de suivi des projets et programmes auprès des parties prenantes au niveau territorial, avec une optimisation à travers l'intégration de l'outil de gestion des dépenses GID en vue de disposer en temps réel aussi bien des données physiques (statut, réalisations physiques) que des informations financières (engagements, paiements, délai de paiement, etc.) ;
2. Le pilotage de l'avancement des projets et programmes, à travers des Reportings et des Tableaux de Bords, mis à la disposition des responsables et des décideurs aussi bien au niveau territorial que central ;
3. La gestion de la connaissance à travers des outils de collaboration et de gestion électronique des documents en ligne.

Cette plateforme numérique est destinée à unifier les sources d'information et de données concernant le pilotage et le suivi de l'exécution des projets et des programmes au niveau du territoire, elle sera déployée selon une approche régie par une stratégie de conduite du changement composée de plusieurs chantiers d'accompagnement :

- 1) **Communication** : Informer les parties prenantes de l'avancement et des principales ambitions et réalisations ;
- 2) **Mobilisation** : Impliquer les futurs utilisateurs afin de co-construire la cible et garantir son adéquation avec les attentes du territoire ;
- 3) **Formation** : Garantir la montée en compétences des futurs utilisateurs, aussi bien sur les outils digitaux que sur les changements des processus associés. Ce chantier vise également le renforcement des capacités des acteurs en matière de management de projets et de programmes ;



- 4) Pérennisation** : Mettre en place un Centre d'Excellence en Management et Gouvernance des Programmes et des Projets, ayant pour ambition d'accompagner les acteurs du territoire à réussir l'évolution vers les bonnes pratiques et de répondre aux spécificités particulières du terrain.

Pour la mise en œuvre de ce projet, les Régions de l'Oriental et de Beni Mellal-Khénifra ont été choisies comme Régions pilotes pour la conception et la mise en œuvre du système à travers des ateliers de formation et des tests techniques à distance en continu qui concernent principalement le suivi et l'évaluation du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales.

Le projet est aujourd'hui à un stade avancé grâce à la collaboration fructueuse de l'ensemble des parties prenantes et des partenaires associés. Ainsi, plusieurs actions ont été réalisées, dont principalement :

- La formation de plus de 100 points focaux des Wilayas, Préfectures et Provinces relevant de 6 Régions sur les fondamentaux du management de projet (en mode interactif présentiel sur un programme de 3 jours). Ce programme de formation a été suspendu provisoirement en raison de la conjoncture particulière liée à la pandémie « Covid19 ». Cependant, et en vue d'assurer la continuité et la réussite des cycles de formation nécessaires à l'accompagnement du système global de management et de gouvernance des projets et programmes, la DGCT en collaboration avec l'UIR, ont mis en place un programme de formation à distance ;
- La réalisation de plusieurs prototypes de Tableaux de Bord pilotes ;
- La réalisation et l'expérimentation du pilote de la plateforme de collecte en cours de développement par les services de la Trésorerie Générale du Royaume
- L'élaboration de la phase conception du Système de Management et de Gouvernance des Programmes et des Projets (SMGP) : Charte d'organisation, Manuel des processus, Dictionnaire des données, Bibliothèque des indicateurs de pilotage, Stratégie de reprise des données, Stratégie de conduite du changement.



4- Gouvernement Ouvert (Open Government) :



4-1 : Dématérialisation des travaux des sessions des conseils des Collectivités Territoriales et de leurs groupements.

Dans le cadre de la modernisation du fonctionnement des sessions des conseils ainsi que le développement de l'administration électronique, un projet a été lancé, de dématérialisation des travaux des sessions des conseils, de l'adoption de l'ordre du jour jusqu'aux décisions des présidents pour entériner les résolutions en passant par les visas administratifs par les Walis et Gouverneurs.

Ce projet consiste à doter les Collectivités Territoriales d'une plate-forme et d'un dispositif de « WORKFLOW » permettant le suivi et la gestion des délibérations des conseils et les décisions de leurs présidents.

Ce dispositif consiste également à fournir, d'une part, aux Walis des régions et Gouverneurs des préfectures, provinces et préfectures d'arrondissements, un outil, sous la forme d'une application « métier », leur permettant le suivi des travaux des conseils et l'exercice du contrôle administratif sur les actes desdits conseils et de leurs présidents par voie électronique.

Ce projet est actuellement en phase d'expérimentation au niveau de 3 Collectivités Territoriales (une région, un conseil préfectoral et une commune) avant sa généralisation .

4-2 : Ouverture des collectivités territoriales sur les citoyens et la société civile

Dans le cadre du renforcement de la transparence et de la consécration des principes de la bonne gouvernance, les Collectivités Territoriales doivent s'ouvrir sur les citoyennes et citoyens et sur la société civile à travers notamment :

1. La mise en œuvre des dispositions de la loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information et des lois organiques relatives aux Collectivités Territoriales en matière de l'information des citoyens, objet de ma circulaire N°D271 du 21 Janvier 2019. Ainsi, les Collectivités Territoriales doivent publier pro-activement le maximum d'information qu'elles détiennent et qui ne font pas l'objet des

exceptions prévues par la loi 31.13 et ce, par tous les moyens possibles notamment les moyens électroniques.

Par ailleurs, chaque Collectivité Territoriale doit mettre à disposition des citoyens une adresse mail spécifique au droit d'accès à l'information, à travers laquelle elle peut recevoir les demandes d'accès à l'information et y répondre le cas échéant, conformément aux dispositions de ladite loi 31.13. A cet effet, la Direction Générale des Collectivités Territoriales a invité ces dernières à travers la circulaire n°269 du 8 Mai 2020 à créer des boîtes mail dédiées à cet objet.

A ce jour **1030** Collectivités Territoriales ont procédé à la création d'adresses mails institutionnelles.

2. L'obligation de la publication par les Collectivités Territoriales de leurs états comptables et financiers, conformément aux lois organiques relatives aux Collectivités Territoriales et aux décrets d'application, objet de ma circulaire N° D 2879 du 01 juillet 2019.

Ces états doivent être mis à disposition du public au moins au niveau du siège principal de la Collectivité Territoriale et au niveau du Portail National des Collectivités territoriales (PNCL). Une adresse mail etatscomptablesetfinanciersct@interieur.gov.ma a été mise à disposition des Collectivités Territoriales à cet effet.

* * *

